



PRÉFET DU NORD  
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau de la protection des populations et des  
affaires générales/  
Mylène Méglinsky 03.27.93.59.63  
et

S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis/  
Amandine Duflos 03.27.21.31.69

A

Douai,

## Réunion de la CSS **MINAKEM**

### Participants :

#### Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur DESTOUCHES Sous-préfet de Douai  
Madame MEGLINKY Sous-préfecture  
Monsieur NICOLLE DDTM  
Madame CHEVALIER DREAL

#### Collège "Exploitant"

Monsieur TOURBEZ, MINAKEM  
Monsieur JOUILLEROT, MINAKEM

#### Collège "Salariés"

Monsieur SOARES Secrétaire du CHSCT de MINAKEM  
Monsieur BRIEUX Membre du CHSCT  
Monsieur BLEVARQUE Membre du CHSCT  
Monsieur PEREIRA Membre du CHSCT

#### Collège "Collectivités"

Monsieur ALDREN Maire adjoint de Beuvry  
Monsieur LEGRAND Directeur général des services, Mairie de Beuvry

"Personnalités Qualifiées"

Capitaine DAUBIOUL SDIS 59  
Lieutenant NOËL SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame DUFLOS S3PI-HCD

*La séance est ouverte à 15 heures 30*

**Introduction du Président de la CSS**

Monsieur DESTOUCHES rappelle l'importance d'effectuer un point sur l'activité, en particulier en matière de sécurité, des sites SEVESO comme celui de Minakem à Beuvry. La CSS est une instance d'information et d'évaluation. Dans un contexte de lutte antiterroriste et d'état d'urgence, les sites SEVESO sont vulnérables et peuvent constituer des cibles. Par conséquent, une délégation de plusieurs services (DREAL, Sous-préfecture, police) a réalisé une campagne d'inspection de la sécurité des sites SEVESO, qui a débouché sur la mise en place de mesures.

**Approbation du compte rendu de la précédente réunion de la CSS**

*Le compte rendu de la réunion de janvier 2015 de la CSS est approuvé.*

**Nomination du nouveau Président de la CSS**

*Monsieur JOUILLORET est désigné président de la CSS.*

**Bilan d'activité et environnemental de l'établissement MINAKEM à Beuvry-la-Forêt pour l'année 2015 (risques technologiques et risques chroniques)**

Monsieur JOUILLORET rappelle que MINAKEM est une entreprise SEVESO seuil haut. L'usine de Beuvry fabrique des produits chimiques liquides et solides à destination de la pharmacie et des cosmétiques. Le site regroupe 97 salariés, dont 7 qui travaillent sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Son chiffre d'affaires est en baisse depuis plusieurs années, mais le Groupe privilégie aujourd'hui une nouvelle orientation pour le site de Beuvry, qui se consacre au développement de nouveaux produits.

Outre le service HSE, un service de sécurité des procédés permet de valider ces derniers avant leur mise en œuvre au niveau industriel. Un service spécifique travaille également à réalisation de tous les documents techniques. Le CHSCT se réunit une fois par trimestre. Enfin, la maintenance travaux neufs travaille sur les équipements et les met en conformité, et des exercices sont organisés tous les ans avec les organismes de secours extérieurs.

## **1. La sécurité sur le site de Beuvry**

Monsieur TOURBEZ comptabilise sur le site un accident avec arrêt, deux accidents sans arrêts et six soins en 2015. Le taux de gravité s'élève à 0,04 et le taux de fréquence 1 à 6,97.

Monsieur DESTOUCHES demande si ces accidents sont liés à des processus de travail.

Monsieur TOURBEZ répond que certains soins concernent de légères brûlures chimiques, mais la plupart des accidents sont liés aux déplacements.

A partir de 2012, des actions ont été mises en œuvre sur le site afin de réduire le nombre d'accidents avec arrêt, qui est passé de huit en 2011 à un en 2015. 33 actions étaient prévues en 2015 suite à la mise à jour du Document Unique. 11 d'entre elles ont été achevées dans l'année. 36 actions seront à réaliser en 2016.

Par ailleurs, 32 sauveteurs-sauveteuses sont présents sur le site de Beuvry. Des rappels généraux sur le HSE sont réalisés tous les ans dans les différents services du site et des formations ATEX ont été déployées en novembre 2015.

Le risque principal existant sur le site est relatif à l'incendie. Par conséquent, tous les salariés doivent être capables de déclencher l'alarme et d'utiliser un extincteur. L'ensemble du personnel de production doit également être formé à l'utilisation des robinets d'incendie et 90% d'entre eux formés à celle du matériel lourd comme les lances à incendie. A l'heure actuelle, 77,80 % du personnel de 3<sup>ème</sup> intervention sont formés sur ce dernier type d'équipements.

Par ailleurs, les procédés sont étudiés avant la production à l'échelle industrielle. Des études de déviation, qui évaluent les conséquences d'une anomalie dans la production, sont également réalisées. En 2015, des études de déviation ont été effectuées sur des produits qui n'en avaient pas bénéficié jusqu'à présent.

Un exercice POI a été effectué en juin 2015 avec le SDIS. Le scénario de l'exercice prévoyait un dysfonctionnement sur une colonne d'abatage, avec dégagement de gaz toxique. L'exercice a montré que la collaboration avec le SDIS était satisfaisante. Cependant, le recensement des salariés sur le site a été difficile. Le SDIS a également demandé à ce que la communication auprès des services d'intervention concernant les produits soit améliorée. Des actions seront mises en œuvre pour corriger ces faiblesses, et un nouvel exercice POI est prévu en 2016.

Plusieurs alertes incendies ont été déclenchées en 2015, pour des départs de feu dans un sac plastique et sur un moteur de réacteur, qui ont été tous deux éteints grâce aux extincteurs. La réalisation d'arbres de causes a permis de mettre en place des actions pour éviter que ces départs de feu se reproduisent.

Monsieur DESTOUCHES demande si ces départs de feu ont fait l'objet de signalements.

Monsieur TOURBEZ confirme qu'ils ont été signalés, notamment à la DREAL, dans les 48 heures.

Monsieur DESTOUCHES regrette que, dans certaines entreprises, les incendies mineurs ne fassent pas toujours l'objet de signalements.

Monsieur TOURBEZ indique que l'équipe POI de MINAKEM intègre un directeur de la communication. En cas d'incident, deux messages d'alerte, le premier à usage interne et le deuxième à destination du SDIS, sont systématiquement préparés.

Monsieur ALDREN demande si une réponse aux riverains est également prévue en cas d'incident.

Monsieur TOURBEZ le confirme. Si les riverains se rapprochent de l'Entreprise, le directeur de la

communication est en mesure d'apporter des réponses à leurs questions.

Monsieur DESTOUCHES demande ce qui se passe lorsque le directeur de la communication est absent.

Monsieur JOUILLOT répond que le directeur de la communication dispose d'un "back-up".

## 2. Impact environnemental de l'activité

Monsieur TOURBEZ indique que la consommation d'eau du site reste inférieure à la limite imposée par l'arrêté préfectoral qui porte sur le site. La station d'épuration consomme 30 % de la totalité de l'électricité du site. En 2015, son fonctionnement a été optimisé et sa consommation a été réduite de 20 %.

Le rendement de la STEP a diminué en 2015 en raison d'un empoisonnement de la biologie causé par un rejet toxique, couplé à un manque d'oxygénéation du bassin biologique. La DREAL a été avertie de cet incident. De nouvelles analyses, qui permettront de prévenir les empoisonnements, ont été mises en place.

Des contrôles inopinés des eaux de rejets des eaux et des rejets atmosphériques sont réalisés tous les ans. En 2015, aucune non-conformité n'a été relevée lors de ces contrôles.

En juillet 2015, un riverain s'est plaint d'avoir trouvé de la mousse sur sa terrasse, suite au déclenchement du dispositif d'extinction automatique d'un local. Ce riverain a été contacté par l'Entreprise.

Monsieur ALDREN indique que les signalements de riverains sur les odeurs provenant du site sont de plus en plus rares. L'association des riverains semble même disparaître progressivement.

Monsieur DESTOUCHES estime dans ce cas nécessaire de trouver de nouveaux relais afin que les riverains soient représentés au sein de la CCS.

Monsieur TOURBEZ précise que des actions ont été menées sur la réduction des odeurs. Certaines opérations sur la station d'épuration peuvent générer des odeurs. Dans ce cas, l'association des riverains est prévenue.

Par ailleurs, quatre inspections de la DREAL ont été effectuées en 2015. Des actions ont été mises en œuvre en réponse à ces inspections, notamment par rapport à la nouvelle réglementation SEVESO 3. L'inspection du travail a également réalisé un contrôle inopiné en mai 2015.

## Questions et échanges

Monsieur DESTOUCHES s'interroge sur le PPRT du site.

Monsieur TOURBEZ répond que le PPRT a été approuvé il y a plusieurs années. Le Plan d'Opération Interne a été actualisé en 2014 et le sera à nouveau en 2017. Le PPI, qui date de 2006, doit quant à lui être actualisé. MINAKEM attend un retour de la Préfecture pour engager un travail sur ce plan et mettre en place un exercice.

Le Capitaine DAUBIOUL estime que la révision du PPI de MINAKEM pourrait avoir lieu en 2017.

Monsieur DESTOUCHES indique qu'un audit du site a eu lieu en novembre 2015, dans le cadre de la prévention du risque terroriste.

*"Les informations portant sur la sécurité du site sont confidentielles et ne peuvent être portées à la connaissance du public conformément à l'instruction du gouvernement du 19 mai 2016 relative à la mise à*

*disposition et la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements seveso".*

Le Lieutenant NOEL observe que le plan communal de sauvegarde date de 2012. Il pourrait être actualisé avant la réactualisation du PPI de MINAKEM.

*La séance est levée à 17 heures 10.*

Le Sous-Préfet,

Jacques DESTOUCHES